



FEUILLE OFFICIELLE

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE.

PRIX DES ANNONCES :

Une à six lignes. 3 francs.
Chaque ligne au-dessus 0 fr. 40 cent.

Les répétitions d'avis judiciaires, sans modification, se-
ront payées à raison de moitié du prix déterminé ci-dessus
pour chaque ligne au-dessus de six.

N^o 14.

SAMEDI 31 MARS 1866.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Un an. 15 francs.
Six mois. 8
Trois mois. 4
Un numéro. 0 fr. 50 cent

PARTIE OFFICIELLE.

ORDRE.

Les dispositions suivantes seront observées à l'occasion du vendredi saint et de la fête de Pâques:

Le vendredi saint, depuis le lever jusqu'au couche du Soleil, il sera tiré des coups de canon d'heure en heure par le stationnaire.

Les couleurs nationales seront arborées à mi-mât sur les édifices publics.

Les goëlettes de la station locale et les navires du commerce porteront le pavillon en berne et auront les vergues en pantenne,

Ces dispositions se répéteront le samedi, depuis le lever du soleil jusqu'au moment où les cloches entreront en branle.

A cet instant les pavillons seront hissés, les vergues dressées, et le stationnaire fera une salve de vingt et un coups de canon.

Le dimanche de Pâques, le Commandant assistera à la messe solennelle qui sera célébrée à 10 heure 3/4 du matin.

Les autorités civiles et militaires se réuniront à dix heures 1/2 à l'hôtel du gouvernement.

La gendarmerie fournira les escortes du cortège et de la magistrature.

Saint-Pierre le 27 mars 1866.

Le Commandant,
V.CREN.

Service de l'Ordonnateur

Par ordre de l'ordonnateur, en date du 24 mars 1866, M. TRANCHEVENT, aide commissaire de la marine, a été chargé du détail de l'inscription maritime, en remplacement de M. LITTAYE, sous-commissaire, autorisé à aller prendre le packet anglais pour suivre sa nouvelle destination.

Par ordre du même jour M. VERRON, commis de la marine, a été chargé du détail des fonds et de celui des revus, en remplacement de M. Tranchevent.

INTÉRIEUR.

AVIS.

M.M. R.O. Sheehan et compagnie ont formé auprès de l'administration une demande à l'effet d'être autorisés à prolonger leur cale de quatre mètres au Sud.

L'enquête de commodo et incommodo est ouverte sur cette demande.

Les réclamations seront reçues au bureau de l'ordonnateur tous les jours de 10 heures du matin à 5 heures du soir, jusqu'au lundi 2 avril prochain inclusivement.

Tableau indicatif des grèves et des terrains qui seront vendus aux enchères publiques, au bureau de l'ordonnateur, par suite des demandes adressées à l'ordonnateur.

NOMS ET PRÉNOMS des demandeurs.	NUMÉROS d'enregistrement des demandes	DÉSIGNATION DES GRÈVES OU TERRAINS DEMANDÉS.
R.O. Sheehan.	120	Terrain situé au N. de la ville de Saint-Pierre, borné au N. par la rue Borius; au S. par la rue Brue; à l'E. par un terrain vague et à l'O. par la rue Bisson.
Cavelier (Paul)	115	Terrain situé à l'O. de la ville de Saint-Pierre, borné au N. par la concession Hervy au S. par l'avenue de l'abattoir, à l'E. par la rue Sain-Servan et à l'O. par la concession Roger.
Petit-Pas (Théodore). Lecharpentier H ^{te} . Norgeot Frédéric.	116 121 122	
Gautier frères Tonnelliers.	123	Terrain situé à Saint-Pierre, au Ouest de la ville, borné au nord par la rue joinville prolongé au Sud par la propriété du demandeur, à l'Est par la propriété Planté, Alexis, et à l'Ouest, par la propriété Carré.

Les personnes qui croiraient avoir des droits sur ces terrains sont invitées à adresser leurs réclamations à l'ordonnateur, dans le délai d'un mois.

Saint-Pierre, le 10 mars 1866.

Le conducteur chargé des travaux,
C. SÉVENO.

Vu. L'ordonnateur
J.C. DAIN.

PARTIE NON OFFICIELLE.

BULLETINS DU MONITEUR.

(Bulletin du 31 janvier.)

A propos de la récente publication par les journaux des États-Unis de la correspondance échangée entre lord Clarendon et M. Adams relativement au corsaire confédéré *Shenandoah*, un membre du congrès fédéral, M. Chandler, a proposé, dans la séance du 15 janvier, de suspendre les relations diplomatiques avec l'Angleterre. Par 25 voix contre 12, la chambre a refusé d'examiner cette proposition.

Ce qui préoccupe exclusivement le congrès, c'est la question de la reconstruction de l'Union par la rentrée dans les chambres des représentants des États du Sud. L'état civil et politique à donner aux populations noires et la situation des affranchis sont également des problèmes dont le gouvernement cherche la solution.

Le dernier courrier du Pacifique, qui vient d'arriver, n'annonce aucune nouvelle importante, si ce n'est le départ de Lima du ministre d'Espagne au Pérou. Le gouvernement du colonel Prado n'a cependant pas jusqu'ici déclaré la guerre à l'Espagne. Il s'occupe de réformes intérieures qui semblent destinées à lui créer de graves difficultés. Toutefois deux corvettes de l'escadre péruvienne ont été envoyées dans les eaux du Chili.

Dans le message qu'il a adressé aux chambres guatimaliennes le 25 novembre dernier, le président Cerna exprime l'intention de maintenir les bonnes relations existant entre son gouvernement et les États de l'Europe.

Le gouvernement de l'Equateur se tient en dehors des difficultés qui ont surgi entre l'Espagne et le Chili.

A peine arrivé au pouvoir, le président de la république Dominicaine s'est trouvé aux prises avec une insurrection fomentée par trois généraux. L'ordre cependant n'a pas tardé à être rétabli, grâce à l'énergie des troupes activement aidées par les habitants. L'on ne doute pas que ces événements ne servent à consolider la position du général Baez.

(Bulletin du 1^{er} février 1866.)

On mande de Berlin que, dans la séance de la chambre du 29 janvier, le comité de Lauenbourg a adopté à l'unanimité les conclusions de son rapporteur, M. Twesten.

Elles sont ainsi conçues: « La réunion du Lauenbourg à la Prusse est illégale en tant que le consentement des deux chambres ne l'a pas sanctionnée constitutionnellement. » Le cabinet n'est pas intervenu dans la discussion; il s'est borné à constater que les sommes versées entre les mains de l'Autriche en échange de ses droits de copossession ne proviennent pas du trésor de l'État. Ce nouveau conflit entre la seconde chambre et le gouvernement ne paraît pas préoccuper l'opinion publique.

La tranquillité est complètement rétablie en Espagne. Escoda et ses lieutenants ont disparu de la Catalogne. Les provinces de Girone, Taragone et Barcelonne sont débarrassées des bandes qui s'y étaient montrées. De Valence, un certain nombre de sous-officiers compromis dans les derniers événements ont été dirigés sur les colonies.

Le général Prim, qui se trouve toujours à Beja, aurait l'intention de s'embarquer prochainement pour l'Angleterre. Cependant le marquis de Niza a été autorisé à le recevoir chez lui à Lisbonne. Les révoltés qui l'on suivi en Portugal sont au nombre de 57 officiers et de 638 cavaliers.

On écrit de Saint-Thomas que M. Seward et son fils sont arrivés, le 9 janvier dans ce port, à bord du navire de guerre le *De Soto*. Ils sont repartis le 11 pour Sainte-Croix. La présence du ministre des affaires étrangères des États-Unis a créé quelques préoccupations parmi les habitants de ces deux îles danoises.

La crise ministérielle provoquée au Canada par la retraite de M. George Brown s'est terminée par la nomination de M. Fergusson Blair au poste de président du conseil. Le nouveau chef du cabinet passe pour être très-favorable au plan de confédération des États. Ce projet rencontre dans l'opinion un accueil de plus en plus sympathique, et l'on pense qu'il sera adopté dans le courant de cette année par les diverses législatures des provinces britanniques de l'Amérique du Nord.

D'après des correspondances privées en date de Shang-hai, du 9 janvier, les insurgés reparaissent dans le nord de la Chine. Les Nyenfei ont battu les impérialistes.

Au Japon, la population s'agit contre le système féodal.
(Bulletin du 2 février 1866.)

On mande de Londres qu'hier la chambre des communes, élue dans le courant de cet été, s'est réunie pour la première fois. Elle a procédé tout d'abord au choix de son président. Les opérations préliminaires de la vérification des pouvoirs occuperont quelques séances, et le 6 de ce mois la session sera solennellement ouverte par la reine en personne. Les commentaires de la presse anglaise sur les documents diplomatiques récemment présentés aux Chambres françaises sont généralement favorables. Elle rend particulièrement justice aux efforts tentés pour écarter tout malentendu avec les États-Unis, et s'accorde à penser que les franches explications échangées entre les deux gouvernements auront un heureux résultat.

Lord Napier, ancien ambassadeur d'Angleterre à Berlin, vient d'être nommé gouverneur de Madras.

La discussion de l'adresse a commencé le 29 janvier au sénat espagnol. On assurait à Madrid que les députés catalans devaient s'entendre pour demander au gouvernement de délivrer des lettres de marque à des corsaires qui seraient opposés aux corsaires chiliens. Le paquebot régulier, parti le 1^{er} de Cadix pour la Havane, était escorté par la frégate de l'État *Gerona*.

Le sénat italien a adopté par 71 voix contre 33 le projet de loi qui a pour but de transférer à la banque le service de la trésorerie.

La *Gazette officielle* de Venise du 1^{er} février publie un résumé des délibérations de la congrégation centrale sur le projet de réforme. La congrégation déclare nécessaire la conservation du territoire actuel de la province de Venise. Elle demande que les conseils municipaux puissent tenir leur séances sans l'intervention des commissaires du gouvernement, que la publication des comptes rendus soit obligatoire, et enfin que la nouvelle loi communale soit mise en vigueur dans le courant de 1866.

Le *Saïd* est arrivé aujourd'hui à Marseille; il apporte des nouvelles de Pondichéry du 7 janvier. Le marché était nul, à cause des fêtes indiennes de la fin d'année.

Les nouvelles de Calcutta sont du 2 janvier.

Aperçu météorologique du 16 au 24 mars.

Nous avons à enregistrer pendant cette semaine des observations remarquables, tant sous le rapport de la température que sous celui des

hydrométéores. Le fait sur lequel il importe le plus de porter l'attention, et qui s'est déjà produit en mars 1863, est le froid qui a régné dans la nuit du 20 au 21, et dans la journée du 21. Le minimum a été en effet de 13 degrés au-dessous de zéro, et la moyenne de la journée, 10 degrés au-dessous de zéro. Les deux journées les plus froides du mois ont donc été celles-là même que nous devions saluer comme les 2 premières d'une saison moins rude et plus riante; c'est le 17 que la température s'est le plus relevée, et la moyenne de ce jour a atteint 0°5; ce que nous avons gagné en chaleur, nous l'avons acheté cherrement par un temps des plus détestables qu'il soit possible d'imaginer; la journée a débuté d'abord par un verglas très-intense qui a dû faire le désespoir de plus d'une personne, et qui a donné à Saint-Pierre un de ces aspects que nous lui connaissons souvent à cette époque, comme si la croûte de glace qui entrait tous les objets autour desquels nous vivons était destinée à les préserver des rayons atténués de l'astre brillant qui vient visiter timidement le coin de notre hémisphère; à onze heures du matin, la pluie est devenue torrentielle, et a fini par réduire en une pâte semi-liquide, semi-solide, une couche de plus de trente centimètres de neige et de glace; le soir elle a été accompagnée d'un brouillard assez fort, qui s'est transformé de bonne heure en neige dans la matinée du 18; le 17 est d'ailleurs la seule journée de pluie et de brouillard; nous avons mesuré à l'odomètre 49 millimètres d'eau. Le 16 mars, il y a eu neige assez épaisse jusqu'à deux heures de relevée, heure à laquelle ont commencé de petites giboulées, avant-coureurs obligés de la pluie qui n'a cessé de tomber le lendemain.

Le 18, le temps promettait d'être beau, mais dans l'après-midi ont commencé des grains modérés de neige et de poudrin, qui nous ont voilé souvent le soleil dans les journées du 19 et du 20; en résumé, le ciel a toujours été très-nuageux, et le temps n'a été rien moins qu'agréable.

Le vent a soufflé un peu de toutes les directions, principalement du N.E. au N.O.; le 20, le 21 et le 23, il a venté grand frais.

Les oscillations barométriques sont comprises entre 762 et 744 millimètres.

Quant aux indications hygrométriques: elles ont peu de valeur, le cheveu de notre instrument ayant été allongé par suite d'un accident arrivé pendant la tempête du 10, mais on peut admettre que l'atmosphère est à peu près saturée.

Nous ne pouvons passer sous silence la congélation assez avancée qui s'est produite sur le rivage le 21 et le 22; nous devons mentionner aussi les fragments de banquises qui circulent autour de Saint-Pierre et qui finissent de temps à autre par être poussés à la côte, formant sur le pourtour de l'île une large bande qui semble défier les approches du printemps; nous rappelons pour mémoire que les glaces qui se sont promenées en rade et dans le barachois pendant la journée du 25, se sont aggrégées assez pour empêcher le paquebot de sortir.

Saint-Pierre, 27 mars 1866
A. LOUVET.

Assassinat des navires.

(Suite)

En effet, le sabordement rassure les populations plutôt par sa rigueur apparente que par son efficacité réelle: c'est une opération longue, difficile, dispendieuse; elle rend désormais insalubre tout navire qui y a été soumis, en raison de l'humidité extrême qui l'imprègne en entier, et dont il ne peut plus être débarrassé. L'action de l'eau de mer ne détruit pas les miasmes qui pénètrent les parois du bâtiment; on ne peut noyer les miasmes pas plus que les ferments, il faut les brûler. La ventilation et le feu sont les véritables armes que nous ayons pour les détruire.

Pour éviter les imperfections que présente encore la méthode aujourd'hui en vigueur, M. de Méricourt propose d'utiliser des applications scientifiques récentes.

La respiration étant la voie la plus largement ouverte à l'absorption des miasmes, les ouvriers qui opèrent le décharge-ment sanitaire devraient, à l'avenir, ne pénétrer dans les parties profondes des navires infectés que munis de l'appareil respiratoire de M. Rouquayrol. Cet appareil repose sur l'emploi de l'air comprimé, il consiste essentiellement dans une boîte à parois métalliques, qui se porte sur le dos; elle est munie, à sa partie supérieure, d'un régulateur spécial de la consommation de l'air. L'air comprimé est distribué aux poumons de l'ouvrier, suivant ses besoins, par le régulateur qui mettent en mouvement les mouvements eux-mêmes d'inspiration. Un simple pince-nez ferme hermétiquement les orifices des narines; l'homme est donc ainsi complètement isolé et entièrement soustrait aux influences nuisibles des atmosphères méphitiques dans lesquelles il peut séjourner; il porte avec lui une atmosphère comprimée, il est vrai, mais salubre. Grâce à cet artifice, le décharge-ment sanitaire, le lavage à l'eau douce des navires dont la cale est aussi in-

fectée que possible, peuvent se faire sans danger, minutieusement, sans dépense extraordinaire, et sans que le chargement ait le moindrement à souffrir. Pour obtenir l'assainissement définitif des navires gravement contaminés, M. de Méricourt propose de substituer au sabordement la méthode de M. de Lapparent, savant directeur des constructions navales. Déjà, dans sa relation des cas de fièvre jaune survenus à Saint-Nazaire, M. Mélier avait fait pressentir, au point de vue de l'hygiène, l'avenir de cette méthode. M. de Lapparent lui-même a eu l'idée de l'appliquer à l'assainissement des cales, M. de Méricourt, après avoir démontré combien le procédé de carbonisation employé, lors de la construction des navires, est une mesure prophylactique importante, s'attache à faire ressortir les immenses avantages qu'il offre au service sanitaire; il réunit l'efficacité, la simplicité, à l'économie et à la rapidité. La méthode de M. de Lapparent consiste à carboniser superficiellement les parois intérieures des bâtiments, à l'aide du flambeage par un gaz inflammable forcé.

Avec un chalumeau communiquant à un réservoir de gaz d'éclairage muni d'un régulateur, on lèche la superficie du bois comme avec une véritable langue de feu. On détermine, à sa surface, une chaleur considérable qui a pour premier effet de chasser l'eau contenue dans les couches superficielles, et de faire passer à l'état sec les parties fermentescibles; en second lieu, au-dessous de la couche externe, complètement carbonisée, dans l'épaisseur d'un quart ou d'un tiers de millimètre, se trouve une surface torréfiée, c'est-à-dire presque distillée et imprégnée des produits de cette distillation, qui sont des matières créosotées et empyreumatiques; sur les navires à parois en fer, le flambeage suroxyde et fait tomber en poussière la couche de rouille qui les tapisse.

Comme mesure préventive de conservation des bois et par suite de l'assainissement des navires, la méthode de M. de Lapparent est adoptée dans les arsenaux de la marine.

Douze bâtiments de différents types y ont déjà été soumis. En tenant compte, dit l'*Union médicale*, des dispositions réglementaires actuellement en vigueur, aux personnes et aux marchandises mettant en usage l'appareil Rouquayrol et la méthode de M. de Lapparent, l'isolement des navires contaminés est désormais limité au nombre de jours exactement nécessaires pour exécuter le déchargement, le flambeage de la cale et des logements. Les navires sortent des mains du service sanitaire, après ce traitement, aussi sains et plus sains même que lorsqu'ils ont été lancés.

(*Moniteur universel.*)

DE PAR L'EMPEREUR, LA LOI ET JUSTICE.

VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE, en un seul lot,

Fixée au lundi neuf avril mil huit cent soixante-six, à une heure de l'après-midi, à l'audience des criées du tribunal civil des Iles Saint-Pierre et Miquelon, au palais de justice, à Saint-Pierre.

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE

TELLE QU'ELLE EXISTE AU PROCÈS-VERBAL DE SAISIE :

UNE MAISON D'HABITATION, sise en cette île, rue Joinville, n° 60,

construite en bois, couverte en bardeaux, composée d'un rez-de-chaussée avec grenier dessus, et un jardin au nord; tenant de nord à une rue non dénommée, de sud à ladite rue Joinville, d'est à Édouard Desnoué ou ayant-cause, et d'ouest à un sieur Frigalet ou ayant-cause.

Cet immeuble a été réellement saisi à la requête de M^r P. Beaumtemps, négociant, demeurant à Granville, représenté en cette île par M. François Pépin, son fondé de pouvoirs,

sur le sieur Jean-Julien-Hugues Hulin, marin-pêcheur, demeurant et domicilié en cette île, suivant procès-verbal de Georges Barnay, huissier en ladite île, en date du 20 janvier 1866, dénoncé au saisi par exploit du même huissier, en date du 26 janvier suivant, et transcrit, ainsi que cette dénonciation, au bureau des hypothèques des îles Saint-Pierre et Miquelon, le même jour, registre 4, n° 19.

La vente de l'immeuble sus-désigné aura lieu, sur la mise à prix de douze cent soixante-dix-sept francs, ci — 1277 fr.

Il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur ledit immeuble saisi pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Le cahier des charges sera communiqué à tous requérants par le greffier des tribunaux.

Le présent extrait fait et rédigé par nous, greffier soussigné, à défaut d'avoué dans la colonie.

Saint-Pierre, le 8 mars 1866.

Le Greffier p. i. des tribunaux,
E. SASCO.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE,

APRÈS DÉCÈS.

Aux requête, poursuite et diligence de M. J. B. A. Dain, agent d'affaires en cette île, nommé, par jugement en date du 5 Mars courant, curateur à la succession vacante de feu Constant Debrosse, en son vivant négociant en cette île, il sera, par nous, huissier soussigné, le mardi dix Avril prochain à deux heures de l'après-midi et jours suivants, s'il y a lieu, à *Langlade*, sur la ferme de Pierre Suzane, procédé à la vente de quinze bœufs qui dépendent de la succession dont il s'agit.

Cette vente a été autorisée par ordonnance de M. le Président du Tribunal de première instance en date du 13 du courant.

Elle sera faite au comptant sous peine de folle enchère.

l'huissier chargé de la vente,

A. DION.

DE PAR L'EMPEREUR LA LOI ET JUSTICE.

VENTE DE NAVIRE AUTORISÉE DE JUSTICE.

Devant M^r. François Anthoine, notaire, p. i. aux îles Saint-Pierre et Miquelon, judiciairement commis, aux requête, poursuite et diligence de M. J. B. A. Dain, agent d'affaires en cette île, curateur à la succession vacante du feu sieur Constant Debrosse, en son vivant négociant en cette île, nommé à cette qualité par jugement du tribunal de première instance de cette colonie, en date du cinq du présent mois.

En vertu et en exécution d'un jugement du sus dit tribunal, en date du quatorze du présent mois.

Il sera procédé, en la salle d'audience du tribunal, à la vente publique, aux enchères, de la goëlette la *Marie*, de ce port, jaugeant 23 tonneaux, 70 centièmes, échouée au fond du *barachois*, avec ses accessoires tels qu'ils sont énumérés dans le cahier des charges, clauses et conditions auxquelles sera consentie la vente, sur la mise à prix de deux mille soixante-cinq francs, ci 2,065 fr. 00

Les enchères seront reçues aux séances des lundi 26 mars,



et 2 et 9 avril prochain, à une heure de l'après-midi, devant le notaire sus dit et soussigné.

L'adjudication sera prononcée à la 3^e séance;

Le cahier des charges est déposé en l'étude du notaire susdit et soussigné où toute personne pourra en prendre connaissance.

Fait et rédigé à Saint-Pierre de Terre-Neuve, le vingt-un mars. mil huit cent soixante-six.

Le notaire p. i.

F. ANTHOINE.

DE PAR L'EMPEREUR, LA LOI ET JUSTICE.

VENTE JUDICIAIRE D'IMMEUBLES.

En l'Étude du Notaire de Saint-Pierre de Terre-Neuve,

Le Mardi 8 mai 1866, à midi.

Désignation des Immeubles :

PREMIER LOT.

Deux parcelles de *GRAVES*, séparées entr'elles par des sentiers, bornées au nord et à l'ouest par le 2^e lot ci-après, au midi par l'étang *Boulot* et à l'est par le sentier du *Barachoïs*, cale commune avec l'article ci-après, ces deux parcelles contenant environ 6,995 mètres 75 centimètres carrés, non compris les sentiers.

Mise à prix huit mille francs, ci.....8,000 fr.

DEUXIÈME LOT.

Composé de *Bâtiments*, autres *Graves* et *Terrains* bornés au nord et à l'ouest par diverses propriétés, au midi par l'étang *Boulot* et l'article premier, à l'est par les graves *Valery* *Ledret* et le *Barachoïs*, cale commune avec l'article premier, le tout contenant ensemble environ 10,069 mètres 35 centimètres carrés, non compris les sentiers.

Mise à prix, quinze mille francs, ci....,15,000 fr.

TROISIÈME LOT.

Un *Terrain* de forme triangulaire, ayant son sommet au nord, borné au nord-est par la rue de la *marine*, au nord-ouest par diverses propriétés, et au midi par la grave *Valery* *Ledret*, contenant environ 419 mètres 25 centimètres.

Mise à prix, quatre cents francs, ci.....400 fr.

Ces graves, terrains et bâtiments, situés à Saint-Pierre de Terre-Neuve, dépendent de la faillite des sieurs *Philippe* et *Cie*, ci-devant armateurs à Saint-Servan, la vente en a été ordonnée par jugement du Tribunal civil de Saint-Malo, en date du 26 octobre 1865, enregistré, et elle est poursuivie à requête de MM. *Eugène-Pierre Bellamy*, avocat, demeurant à Saint-Malo, et *Edouard Gouazon*, négociant, chevalier de la légion d'honneur, demeurant à Saint-Servan, agissant en qualité de syndics définitifs en la dite faillite des sieurs *Philippe* et *Cie*, lesquels ont constitué pour leur avoué *M^e Louis CARIGUEL*, licencié en droit, demeurant place *Duguay-Trouin*, à Saint-Malo.

L'adjudication des immeubles dont la désignation précède aura lieu le *Mardi 8 mai 1866*, à midi, en l'étude et par le

ministère du notaire de Saint-Pierre, commis à cet effet et conformément aux conditions du cahier des charges déposé en son étude.

Saint-Pierre Terre-Neuve, le 26 mars 1866.

Le notaire p. i.

F. ANTHOINE.

Mouvements du port de Saint-Pierre.

ENTRÉES.

25 mars. — La goë. ang. *MARY*, cap. *Peters* ven. du Burin chargée de bois de chauffage.

29 mars. — La goë. *FLING-ARROW*, cap. *Brown*, sur lest venant de la baie de fortune.

SORTIES.

Le 27 mars. — La goë. paquebot *Stella-Maris*, cap. *Ledret* allant à Halifax, sur lest. — Passagers: M. *LITTAYE*, sous-commissaire de la marine accompagné de sa femme et son enfant.

ÉTAT CIVIL

du 17 au 30 mars 1866 inclusivement.

NAISSANCE.

Le 25 mars. — *Marie-Alexandrine Lasalle*.

DÉCÈS.

Le 25 mars. — *Alexandre-Elie Dairou*, âgé de 2 ans.

Le idem — *Pauline-Ernestine Littayé*, âgée de 5 mois.

ABATTOIR PUBLIC.

État des animaux abattus depuis le 23 mars jusqu'au 29 mars inclusivement.

DATES.	BŒUFS ET VACHES.	VEAUX.	MOUTONS.	COCHONS.
23 mars	«	«	«	«
24 . . .	«	«	1	«
25 . . .	1	«	«	«
26 . . .	«	1	«	«
27 . . .	«	«	«	«
28 . . .	«	«	«	2
29 . . .	3	«	«	1
Totaux..	4	1	1	2
				5

EN VENTE, A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT,

DE 10 HEURES DU MATIN A 4 HEURES DU SOIR :

LA FEUILLE OFFICIELLE DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Paraissant tous les samedis.

Prix du numéro : 50 centimes.

Les demandes d'abonnement à la *feuille officielle de Saint-Pierre et Miquelon* doivent être adressées à l'imprimerie.

Saint-Pierre.—Imprimerie du Gouvernement.